



Spray abrasif pour l'aluminium X 73050

Date d'édition 11.12.2023
Date d'exécution 11.12.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

*** 1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit/désignation Spray abrasif pour l'aluminium X 73050
Identifiant unique de formulation UFI: P5E0-M0EA-T00C-1VAD

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles

Catégories de produits [PC]

Abrasif

Usage de la substance/du mélange

Aérosols techniques

*** 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur

joke Technology GmbH
Asselborner Weg 14-16
D-51249 Bergisch Gladbach
Téléphone +49 (0) 22 04 / 8 39-0
Télécopie +49 (0) 22 04 / 8 39-60
E-mail info@joke.de
Site web <https://www.joke-technology.com/>

Service responsable de l'information:

Téléphone +49 (0) 22 04 / 8 39-0
Télécopie +49 (0) 22 04 / 8 39-60

E-mail (personne compétente):
sida@joke.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Vergiftungs-I-Z. Freiburg (Sprache / Language: DE, EN) +49 (0) 761 / 1 92 40
INERIS DRC/VIVA/EVEC, France +33 8 2020 1816

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

*** 2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Procédure de classification

Aérosol 1, H222 H229

STOT SE 3, H336

Aquatic Chronic 2, H411

Consignes en cas de risques physiques

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Spray abrasif pour l'aluminium X 73050

Date d'édition 11.12.2023
Date d'exécution 11.12.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

Consignes en cas de risques pour la santé

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

* **2.2 Éléments d'étiquetage**

* **étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes des risques



GHS02



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

* **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P391 Recueillir le produit répandu.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu et les contenants conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

* **Informations supplémentaires sur les dangers**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

* **Remarque**

Cette substance est classée comme dangereuse dans le règlement (CE) N° 1272 (2008).

* **2.3 Autres dangers**

* **Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles**

Un contact prolongé ou répété peut provoquer une irritation cutanée.

* **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

De par sa formulation, le produit ne contient pas de substances PBT / vPvB .



Spray abrasif pour l'aluminium X 73050

Date d'édition 11.12.2023
Date d'exécution 11.12.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

*** RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

3.1 Substances

non applicable

*** 3.2 Mélanges**

Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
109-66-0	203-692-4	pentane	≥ 50 ≤ 75 pds %	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 STOT SE 3; H336 Aquatic Chronic 2; H411; EUH066	ATE(inhalation vapeurs): 364 mg/m ³
74-98-6	200-827-9	propane	≥ 10 ≤ 25 pds %	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas (Liq.); H280	
106-97-8	203-448-7	Butan	≥ 10 ≤ 25 pds %	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas (Comp.); H280	

Numéro d'enregistrement REACH Nom de la substance

01-2119486944-21 propane
01-2119474691-32 Butan

*** Remarque**

Il n'y a pas d'ingrédients supplémentaires qui, selon l'état actuel des connaissances du fournisseur, sont classés comme nocifs pour la santé ou l'environnement aux concentrations applicables, qui sont des substances PBT ou vPvB ou des substances tout aussi préoccupantes, ou qui ont une valeur limite d'exposition professionnelle et qui devraient donc être indiqués dans cette section.

*** RUBRIQUE 4: Premiers secours**

*** 4.1 Description des premiers secours**

*** Remarques générales**

Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés (p. ex. col, cravate, ceinture ou ceinture).

*** En cas d'inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

Si la personne est inconsciente et qu'elle respire, la placer en position latérale de sécurité et demander un avis médical.

En cas de difficulté à respirer, donner de l'oxygène.

en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

*** Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever les vêtements contaminés.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.



Spray abrasif pour l'aluminium X 73050

Date d'édition 11.12.2023
Date d'exécution 11.12.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

* **Après contact avec les yeux**
En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.
Retirer les lentilles de contact existantes si possible

* **En cas d'ingestion**
Rincer la bouche abondamment à l'eau.
En cas de nausées, ne pas laisser boire davantage, car les vomissements peuvent être dangereux
Si la substance a été avalée et que la personne est consciente, lui donner de petites quantités d'eau.
Faire boire de l'eau.
Traitement médical nécessaire.

* **Protection individuelle du premier sauveteur**
Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
Si l'on soupçonne qu'il y a toujours des vapeurs sont encore présentes, le sauveteur doit porter un masque respiratoire approprié ou porter un appareil respiratoire autonome

* **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

* **Symptômes**
Nausée
Rougeurs, dessèchement et gerçures de la peau.
Toux
État semi-conscient
Maux de tête
Vertiges

Effets
cette information n'est pas disponible.

* **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

* **Informations pour le médecin**
Traitement symptomatique.
En cas d'ingestion ou d'inhalation de quantités importantes, contacter immédiatement un spécialiste ou le centre antipoison.

* **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

* **5.1 Moyen d'extinction**

* **Moyens d'extinction appropriés**
Utiliser un agent d'extinction qui convient également pour les feux adjacents.

* **Moyens d'extinction inappropriés**
cette information n'est pas disponible.



Spray abrasif pour l'aluminium X 73050

Date d'édition 11.12.2023
Date d'exécution 11.12.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

*** 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

*** Produits de combustion dangereux**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux
Produits de combustion incomplète, fumée, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone (CO₂)
L'eau d'extinction contaminée par cette substance doit être confinée et ne doit pas être déversée dans les cours d'eau, les canalisations ou les égouts.
Le gaz peut s'accumuler dans
s'accumuler dans des zones basses ou fermées ou se propager très loin jusqu'à une
se propager à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme avec incendie ou explosion.
Ce matériau est toxique pour les organismes aquatiques et a des effets à long terme.
La pression augmente en cas de chauffage ou d'incendie, et le récipient peut éclater.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

*** Informations complémentaires**

ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

*** RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

*** 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

*** Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante.
En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter l'accident comme un accident de vrac conformément aux instructions de la section relative aux opérations de nettoyage.
Ne pas toucher ou marcher sur la substance déversée.
Utiliser un équipement de protection personnel.
Éloigner toute source d'ignition.
Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

*** Pour les secouristes**

Protection individuelle

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
En cas de pollution des eaux ou des égouts, informer les autorités compétentes.

*** 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

*** Pour la rétention**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).
Utiliser des outils anti-étincelles et des appareils antidéflagrants.
Diluer avec de l'eau et essuyer si le produit est soluble dans l'eau.
Alternativement, ou si insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié.
Éliminer selon les réglementations en vigueur.



Spray abrasif pour l'aluminium X 73050

Date d'édition 11.12.2023
Date d'exécution 11.12.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

* **Pour le nettoyage**
Matière appropriée pour diluer ou neutraliser:
Eau

* **6.4 Référence à d'autres sections**
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1
Evacuation: voir rubrique 13
Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Éviter les sources de chaleur.
Ne pas vaporiser contre les flammes ou les corps incandescents.
Le conteneur est sous pression.
Éviter de:
Contact avec les yeux
Contact avec la peau
Éviter d'inspirer les aérosols.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
Travailler dans des locaux bien aérés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.
Conserver le récipient bien fermé.

Classe de stockage

2B Emballages pour aérosol et briquets

Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec:
Aliments pour humains et animaux

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine à une température inférieure à 50 °C.
Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Voir paragraphe 1.2

Spray abrasif pour l'aluminium X 73050

Date d'édition 11.12.2023
 Date d'exécution 11.12.2023
 Version 2.9 (fr)
 remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

*** 8.1 Paramètres de contrôle**

*** Valeurs limites au poste de travail**

n°CAS	N°CE	Agent	valeur limite au poste de travail
109-66-0	203-692-4	Pentane	1000 [ml/m ³ (ppm)] 3000 [mg/m ³] 2006/15/CE
109-66-0	203-692-4	n-Pentane	600 [ml/m ³ (ppm)] 1800 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 750 Court terme(mg/m ³) 2250 (BE)
109-66-0	203-692-4	Pentane (all isomers)	600 [ml/m ³ (ppm)] 1800 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 750 (1) Court terme(mg/m ³) 2250 (1) (1) 15 minutes average value (BE)
109-66-0	203-692-4	n-Pentane	600 [ml/m ³ (ppm)] 1800 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 1200 Court terme(mg/m ³) 3600 (CH)
109-66-0	203-692-4	Pentane (all isomers)	600 [ml/m ³ (ppm)] 1800 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 1200 Court terme(mg/m ³) 3600 (CH)
109-66-0	203-692-4	n-Pentane	1000 [ml/m ³ (ppm)] 3000 [mg/m ³] Bold type: Restrictive statutory limit values (F)

*** DNEL salarié**

n°CAS	Agent	DNEL valeur	DNEL type	Remarque
109-66-0	pentane	432 mg/kg	long terme dermique (systémique)	
109-66-0	pentane	3003 mg/m ³	long terme par inhalation (systémique)	

*** 8.2 Contrôle de l'exposition**

*** Contrôles techniques appropriés**

*** Remarque**

Utiliser des appareils de traitement fermés, une ventilation locale ou d'autres systèmes de contrôle technique afin de maintenir l'exposition des travailleurs aux polluants atmosphériques en dessous des limites recommandées ou imposées par la loi.
 Les installations techniques doivent en outre maintenir les concentrations de gaz, de vapeurs ou de poussières en dessous de toute limites inférieures d'explosivité.

*** Mesures techniques pour éviter l'exposition**

Utiliser un système de ventilation antidéflagrant.



Spray abrasif pour l'aluminium X 73050

Date d'édition 11.12.2023
Date d'exécution 11.12.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

* **Protection individuelle**

Protection yeux/visage

lunettes assurant une protection complète des yeux

* **Protection des mains**

Informations sur le matériau des gants: NBR (caoutchouc nitrile), Epaisseur:> 0,4 mm, Temps de rupture:> 480 min.

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière. Il est recommandé de vérifier la résistance chimique des gants de protection spécifiés pour des applications spéciales avec le fabricant de gants.

* **Protection corporelle:**

vêtement de protection léger, antistatique
Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques
EN 1149

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:
formation d'aérosol ou de nébulosité
Appareil de protection respiratoire approprié:
pour une brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre AX

* **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

* **Mesures techniques pour éviter l'exposition**

Nettoyeur d'air pollué

* **Remarque**

Éviter le rejet dans l'environnement.

Indications diverses

Les réglementations légales nationales et locales doivent être observées.

* **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

* **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique

Aérosol

* **Couleur**

cette information n'est pas disponible.

* **Odeur**

cette information n'est pas disponible.

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		



Spray abrasif pour l'aluminium X 73050

Date d'édition 11.12.2023
Date d'exécution 11.12.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
inflammabilité			Extrêmement inflammable en présence des substances et conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharges électrostatiques
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite supérieure d'explosivité 10.9 Vol-%		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite inférieure d'explosivité 1.4 Vol-%		
Point éclair			Aérosol non applicable
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
pH	non déterminé		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		Non miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	3.45		n°CAS109-66-0 pentane
Pression de vapeur	6225.5 mm Hg (20°C)		
Densité et densité relative	env. 0.61 g/mL (20°C)		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

*** 9.2 Autres informations**

Aucune donnée disponible

*** RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

10.1 Réactivité

cette information n'est pas disponible.

*** 10.2 Stabilité chimique**

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

*** 10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Températures élevées, sources d'inflammation, matériaux incompatibles
Forme avec l'air des mélanges gazeux explosibles.



Spray abrasif pour l'aluminium X 73050

Date d'édition 11.12.2023
Date d'exécution 11.12.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

*** 10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucune donnée disponible

*** RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

*** Toxicité aiguë**

*** Données d'animaux**

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	non déterminé		
Toxicité dermique aiguë	non déterminé		
Toxicité inhalatrice aiguë	n°CAS109-66-0 pentane Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) CL50: 364 mg/m ³ Espèce Rat Temps d'exposition 4 h		

*** Corrosion cutanée/irritation cutanée**

*** Estimation/classification**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

*** Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

*** Estimation/classification**

Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

Aucune information disponible.

*** Sensibilisation cutanée**

non déterminé

*** Mutagénicité sur les cellules germinales**

non déterminé

*** Cancérogénité**

non déterminé

*** Toxicité pour la reproduction**

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Autres informations

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé



Spray abrasif pour l'aluminium X 73050

Date d'édition 11.12.2023
Date d'exécution 11.12.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

* **Danger par aspiration**

* **Estimation/classification**
DANGER D'ASPIRATION - Catégorie 1

* **Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

* **Après absorption**
Peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC).

* **En cas de contact avec la peau**
Exerce un effet dégraissant sur la peau.
Peut provoquer une sécheresse et une irritation de la peau.

* **En cas d'inhalation**
Peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC).

11.2 Informations sur les autres dangers

* **Autres informations**
le produit est irritant pour les yeux et la peau

* **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

* **12.1 Toxicité**

* **Toxicité aquatique**

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

* **12.2 Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée disponible

* **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Facteur de bioconcentration (FBC)	Facteur de bioconcentration (FBC) 171		n°CAS109-66-0 pentane



Spray abrasif pour l'aluminium X 73050

Date d'édition 11.12.2023
Date d'exécution 11.12.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

Estimation/classification

cette information n'est pas disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Estimation/classification

cette information n'est pas disponible.

*** 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

De par sa formulation, le produit ne contient pas de substances PBT / vPvB .

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

*** Autres informations écotoxicologiques**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
AOX			Le produit ne contient aucun halogène lié organiquement.

*** Informations complémentaires**

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.
Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.
Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

*** RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

*** 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

*** Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV**

Code des déchets produit	Désignation des déchets
160504 *	gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
Code des déchets conditionnement	Désignation des déchets
150104	emballages métalliques

Élimination appropriée / Produit

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage

Éliminer conformément aux réglementations officielles.

*** RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950	ONU 1950	ONU 1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS	AEROSOLS	Aerosols, inflammable



Spray abrasif pour l'aluminium X 73050

Date d'édition 11.12.2023
 Date d'exécution 11.12.2023
 Version 2.9 (fr)
 remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1	2.1	2.1
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT Polluant marin	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

cette information n'est pas disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

*** Transport par voie terrestre (ADR/RID)**

Numéro ONU ou numéro d'identification ONU 1950
 Nom d'expédition des Nations unies AÉROSOLS
 Classe(s) de danger pour le transport 2.1
 Étiquette de danger 2.1
 Code de classification 5F
 Groupe d'emballage -
 Dangers pour l'environnement DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
 Quantité limitée (LQ) 1 L
 Dispositions particulières 190, 327, 344, 625
 Code de restriction en tunnel D

*** Remarque**

L'étiquetage comme substance dangereuse pour l'environnement n'est pas nécessaire si cette substance est transportée en quantités ≤5L ou ≤5kg.

*** Transport maritime (IMDG)**

Numéro ONU ou numéro d'identification ONU 1950
 Nom d'expédition des Nations unies AEROSOLS
 Classe(s) de danger pour le transport 2.1
 Groupe d'emballage -
 Dangers pour l'environnement DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
 Quantité limitée (LQ) 1 L
 Polluant marin Oui.
 EmS F-D, S-U

*** Remarque**

L'étiquetage comme substance dangereuse pour l'environnement n'est pas nécessaire si cette substance est transportée en quantités ≤5L ou ≤5kg.



Spray abrasif pour l'aluminium X 73050

Date d'édition 11.12.2023
Date d'exécution 11.12.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950
Nom d'expédition des Nations unies	Aerosols, inflammable
Classe(s) de danger pour le transport	2.1
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

* **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

* **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

autres réglementations (UE)

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV

Teneur en COV, prêt à l'emploi 94 %
valeur de COV 569.6 g/L

* **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

* **RUBRIQUE 16: Autres informations**

* **Indications de changement**

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

* **Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, étiquetage et emballage
PBT: persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB: très persistantes et très bioaccumulables
AOX: Composés organohalogénés absorbables
CAS: Chemical Abstracts Service
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: dose dérivée sans effet
ECHA: Agence européenne des produits chimiques
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
IATA: International Air Transport Association
IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
JArbSchG: Loi relative à la protection des jeunes au travail (DE)
MuSchRiV: Décret relatif à la protection de la mère (DE)
OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
WGK: classe risque aquatique

* **Références littéraires et sources importantes des données**

Fiches techniques du fabricant



Spray abrasif pour l'aluminium X 73050

Date d'édition 11.12.2023
Date d'exécution 11.12.2023
Version 2.9 (fr)
remplace la version de 05.06.2020 (2.8)

* **Indications diverses**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.
La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2020/878 de la Commission

modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

* **Indications de changement**

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente